

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice

ARRÊTÉ

**Portant nomination d'examineurs spécialisés adjoints
au jury du concours de recrutement de magistrats
du second grade de la hiérarchie judiciaire
prévu par l'article 21-1 de l'ordonnance n°58-1270 du 22 décembre 1958 modifiée
portant loi organique relative au statut de la magistrature**

(SESSION 2024)

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu l'ordonnance n°58-1270 du 22 décembre 1958 modifiée portant loi organique relative au statut de la magistrature, et notamment son article 21-1 ;

Vu le décret n°2001-1099 du 22 novembre 2001 modifié relatif aux modalités du recrutement de magistrats prévu par l'article 21-1 de l'ordonnance n°58-1270 du 22 décembre 1958 portant loi organique relative au statut de la magistrature ;

Vu l'arrêté du 22 novembre 2001 modifié relatif aux concours de recrutement de magistrats prévus par l'article 21-1 de l'ordonnance n°58-1270 du 22 décembre 1958 modifiée portant loi organique relative au statut de la magistrature ;

Vu l'arrêté du 28 juillet 2023 portant ouverture au titre de l'année 2024 du concours de recrutement de magistrats du second grade de la hiérarchie judiciaire prévu par l'article 21-1 de l'ordonnance n°58-1270 du 22 décembre 1958 modifiée portant loi organique relative au statut de la magistrature ;

Vu l'arrêté du 9 novembre 2023 portant nomination des président et membres du jury du concours de recrutement de magistrats du second grade de la hiérarchie judiciaire prévu par l'article 21-1 de l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 modifiée portant loi organique relative au statut de la magistrature ;

ARRÊTE

Article 1^{er}

Sont nommés en qualités d'examineurs spécialisés adjoints au jury du concours de recrutement de magistrats du second grade de la hiérarchie judiciaire prévu par l'article 21-1 de l'ordonnance du 22 décembre 1958 susvisée :

Mme ACHAWI Jomana, substitue du procureur de la République près le tribunal judiciaire d'Evry ;
Mme AGU Chloé, juge au tribunal judiciaire de Nîmes ;
M. ANTOINE Cédric, vice-président placé auprès du premier président de la cour d'appel de Lyon ;
Mme BIARDEAU Kim, substitue du procureur de la République près le tribunal judiciaire de Bastia ;
Mme BIRMELE Delphine, juge des contentieux de la protection au tribunal judiciaire de Limoges ;
Mme BLAS Eva, juge au tribunal judiciaire de Douai ;
M. BLAT Aurélien, juge au tribunal judiciaire de Douai ;
Mme CATTEAU Chloé, vice-présidente au tribunal judiciaire de Thonon-les-Bains ;
Mme CHIROUSSOT Christelle, vice-présidente au tribunal judiciaire de Créteil ;
M. COLOMBET Sébastien, vice-président chargé des fonctions de juge d'instruction au tribunal judiciaire du Mans ;
Mme COURTIN Stéphanie, substitue du procureur de la République près le tribunal judiciaire de Thionville ;
Mme DAL ZOVO Nathalie, juge des contentieux de la protection au tribunal de proximité de Dreux ;
Mme DANG Laure, magistrate en détachement auprès du tribunal administratif de Lille, première conseillère ;
Mme De BECHILLON Louise, conseillère à la cour d'appel d'Aix-en-Provence ;
Mme DECHERF Marion, juge des contentieux de la protection au tribunal judiciaire de Valence ;
M. DEGUINE Julien, vice-président au tribunal judiciaire de Saint-Denis (La Réunion) ;
Mme DEPARIS Laurence, conseillère à la cour d'appel d'Aix-en-Provence ;
Mme DUMAS Amandine, vice-présidente chargée des fonctions de juge de l'application des peines au tribunal judiciaire de Bastia ;
M. ELLUL Sébastien, vice-président chargé des fonctions de juge des libertés et de la détention au tribunal judiciaire de Bayonne ;
Mme FAIVRE Marie-Aude, vice-procureure de la République près le tribunal judiciaire de Paris ;
M. FERRANDI Robin, juge des enfants au tribunal judiciaire de Charleville-Mézières ;
M. LEMAIRE Fabrice, Maître de conférences à l'université de La Réunion ;
Mme MAGAT Hélène, juge d'instruction au tribunal judiciaire de Versailles ;
M. MARCAT David, vice-procureur de la République près le tribunal judiciaire de Rennes ;
Mme MARTIN Stéphanie, vice-présidente chargée des fonctions de juge des contentieux de la protection au tribunal judiciaire de Privas ;
Mme PARIZEL Caroline, vice-procureure de la République près le tribunal judiciaire de Bayonne ;
Mme PHILIPPE Josette, juge placée auprès de la première présidente de la cour d'appel de Bordeaux ;
Mme PIOLET Patricia, vice-présidente chargée des fonctions de juge des contentieux de la protection au tribunal judiciaire de Paris ;
Mme POMIES Mylène, vice-présidente chargée des fonctions de juge des contentieux de la protection au tribunal de proximité de Saint-Denis ;
Mme REGNIER-BIRSTER Françoise, magistrate honoraire ;
Mme RIEGERT Anaïs, substitue du procureur général près la cour d'appel de Colmar ;
Mme ROBITAILLIE Morgane, vice-présidente au tribunal judiciaire de Colmar ;
M. TIFINE Pierre, professeur à l'université de Lorraine ;
M. VARAGNAN Sarkis, juge placé auprès du premier président de la cour d'appel de Lyon ;
Mme VINCENT Magali, vice-présidente au tribunal judiciaire de Marseille ;

Mme VUILLET Claire, substitute du procureur général près la cour d'appel de Colmar.

Article 2

Le présent arrêté sera affiché et notifié à la directrice de l'Ecole nationale de la magistrature qui sera chargée de son exécution.

Fait à Paris, le **28 FEV. 2024**

Le garde des sceaux, ministre de la justice
par délégation, le directeur des services judiciaires adjoint,
Roland de LESQUEN

A handwritten signature in black ink, consisting of a long, sweeping horizontal stroke followed by a shorter, curved stroke above it, ending in a small hook.